Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_278-DE

Délibération n° 2026.278

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 5 octobre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 5 Octobre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – François BOUVATTIER – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Date d'Affichage : 6 octobre 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Denis MANCEAU a donné pouvoir à Aline LE BOUEDEC

Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :
Stéphane BARBE – Roger BUFFET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Mattéo GENAR – Anthony HUE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Stéphane IDLAS est désigné secrétaire de séance

2026.278 - Eau et Assainissement - Assainissement collectif - Convention Spéciale de Déversement-type des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_278-DE

Fougères Agglomération **2026.278**

2026.278 - Eau et Assainissement - Assainissement collectif - Convention Spéciale de Déversement-type des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement

Dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement collectif, Fougères Agglomération est amenée à signer des Conventions Spéciales de Déversement (CSD) des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 1331-10 du Code de la Santé Publique, tout déversement d'eaux usées autres que domestiques, dans le réseau public d'assainissement, doit être préalablement autorisé par l'Autorité compétente en matière d'assainissement.

Cette obligation réglementaire a pour but de protéger le personnel d'exploitation du service correspondant, les ouvrages publics d'assainissement et le milieu récepteur, car les effluents industriels peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières, nécessitant un traitement adapté.

Il est proposé d'adopter un modèle de Convention Spéciale de Déversement-type qui précise de manière détaillée l'ensemble des prescriptions.

Vu le modèle de Convention Spéciale de Déversement-type des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement ci-annexé ;

Vu l'avis de la Commission « Eau et assainissement » en date du 30 septembre 2026,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le modèle de convention spéciale de déversement-type des eaux usées autres que domestiques dans le système public d'assainissement, ci-annexée ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer les conventions spéciales de déversement avec les propriétaires concernés, les arrêtés d'autorisation de déversement correspondants ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 05/10/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET